

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 OCTOBRE 2014**

Délibération
n° 2014.10. 93.B

**Village d'entreprises
Les Moline Nord à
Angoulême - travaux
de construction -
Lot n° 11
"électricité" : avenant
n° 1**

LE DEUX OCTOBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **25 septembre 2014**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Gérard BRUNETEAU, François NEBOUT

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Absent(s) :

Jacky BOUCHAUD, Didier LOUIS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 OCTOBRE 2014

**DELIBERATION
N° 2014.10. 93.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**VILLAGE D'ENTREPRISES LES MOLINES NORD A ANGOULEME - TRAVAUX DE
CONSTRUCTION - LOT N° 11 "ELECTRICITE" : AVENANT N° 1**

Par délibération n° 40 B du 22 mars 2013, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation des marchés à procédure adaptée pour la construction du Village d'entreprises Les Molines Nord à Angoulême.

La commission pour les marchés adaptés du 5 décembre 2013 a donné un avis favorable à l'attribution du lot n° 11 « électricité » à la société SANTERNE – 25 rue de l'Europe – ZE Les Voûtes – BP 10020 – 16730 FLEAC pour un montant de 88 644,81 € HT.

Il est nécessaire de réaliser les travaux supplémentaires dans les 3 modules suivants :

- Suite à l'oubli des raccordements des VMC par la maîtrise d'œuvre
il doit être prévu les câblages et les disjoncteurs nécessaires.....2 453,88 € HT
- Suite à la validation par la maîtrise d'œuvre des portes sectionnelles
fournies par la société TROISEL, il est nécessaire de modifier
la section des câbles d'alimentation électrique (changement du
monophasé en triphasé).....2 158,50 € HT

Montant HT.....4 612,38 € HT

Le montant de l'avenant en plus-value est de 4 612,38 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 17 septembre 2014,

Vu l'avis favorable de la commission pour les marchés adaptés du 25 septembre 2014,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 1 au lot n° 11 « électricité » confié à la société SANTERNE – 25 rue de l'Europe – ZE Les Voûtes – BP 10020 – 16730 FLEAC ayant pour objet une prestation en plus-value d'un montant de 4 612,38 € HT.

Le montant du marché passe de 88 644,81 € HT à 93 257,19 € HT, soit une augmentation de 5,20% par rapport au montant initial du marché.

.../...

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en qualité de 3^{ème} vice-présidente en charge des marchés publics à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique – article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 07 octobre 2014	<u>Affiché le :</u> 07 octobre 2014